

0450840U  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
COLLEGE PAUL ELUARD  
28 RUE CLAUDE DEBUSSY  
45120 CHALETTE SUR LOING  
Tel : 0238854505

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2018

Réuni le : 30/01/2018

Sous la présidence de : Philippe Marion

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

TARIF RESTAURATION ENCAISSE PAR LE COLLEGE LORS DES HEBERGEMENTS PAR D'AUTRES EPLE- Afin de faciliter les opérations de paiement des hébergements restauration assurés par d'autres établissements scolaires, lors de stages ou visites d'établissements des élèves du collège Paul Eluard, il est décidé que le collège encaissera le prix tarif externe de 4 € (tarif fixé par la collectivité de rattachement) pour chaque élève partant en stage à l'extérieur (Service compte AP 7062) . En contrepartie, l'établissement paiera directement la facture globale d'hébergement pour l'ensemble des élèves concernés.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0